

Faites plaisir pour Noël :  
Offrez des droits  
individuels et collectifs  
en rejoignant la CGT



LA CGT UBISOFT  
VOUS SOUHAITE DE  
**JOYEUSES FÊTES**

la  
**cgt**  
UBISOFT



paper  
maia

## Une visite de l'inspection du travail, avec dans sa hotte de l'info pour les salariés et des négociations

« Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises »

alinéa 8 de la Constitution du 27 octobre 1946

De ce principe de participation découlent tout le droit syndical permettant aux salariés de se défendre. Par l'intermédiaire de leurs organisations, les salariés disposent du pouvoir de négociation collective, indispensable pour conquérir de nouveaux droits.

Ainsi tous les ans sont déclenchés des négociations sur les salaires, le temps de travail, la rémunération, ainsi que sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Or, force est de constater que des droits de base ne sont pas respectés, malgré nos demandes et notre patience. Nous avons donc saisi l'inspection du travail, qui s'est rendue au Floresco.

La direction n'a tout simplement pas organisé la négociation égalité h/f, alors que pesait sur elle cette obligation depuis 2 ans maintenant.

Elle doit aussi laisser à la disposition des organisations syndicales des espaces d'affichages suffisants et visibles, ce qui est d'autant plus important que les organisations syndicales ne disposent d'aucun droit de communication électronique.

Suite à cette visite, la direction doit maintenant se conformer au droit en vigueur et s'est engagée à déclencher des négociations sur l'égalité professionnelle et mettre en place de véritables panneaux d'affichage syndicaux.



## Des RTTs cumulables sur 12 mois

Ubisoft a mis en place une "règle" sur les RTTs - dont personne ne connaît la provenance - qui précise qu'un salarié ne peut cumuler plus de 3 RTTs.

Suite à une saisine du juge par le syndicat SUD d'Ubisoft Paris Studio sur la question, la cour d'appel a tranché : la convention collective Syntec, qui fixe les droits sur toute la branche professionnelle (des bureaux d'études) prévoit que les salariés peuvent cumuler les RTTs sur une période de 12 mois.

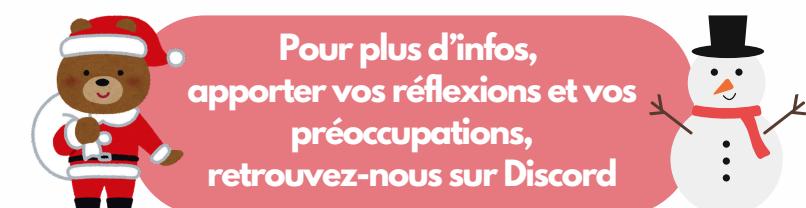
Le tribunal a constaté que cette "règle faite maison" était illégale, que cela portait atteinte aux droits des salariés et a donc interdit à Ubisoft de limiter l'utilisation des RTTs en deçà des 12 mois prévus par la loi.

## Un CSE central pour tous les salariés

La CGT a saisi conjointement avec les autres syndicats le tribunal judiciaire de Bobigny afin de faire constater une Unité Economique et Sociale.

Le tribunal a donné raison aux organisations syndicales et a constaté que les sociétés Ubisoft n'étaient pas indépendantes les unes des autres mais formaient un tout cohérent.

Cela a pour conséquence de donner une représentation nationale et un CSE central pour les salariés d'Ubisoft. Au final cela permettra de renforcer la représentation collective des salariés et améliorer leurs protections.



Pour plus d'infos,  
apporter vos réflexions et vos  
préoccupations,  
retrouvez-nous sur Discord



Local FLO 1C09  
 cgt-ubisoft.fr  
 contact@cgt-ubisoft.fr  
 @cgtubisoft (+2K followers !)  
 discord.gg/psMhEFDTXF